

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal du 5 mai 2020 ajournée et tenue le 12 mai 2020 à 20h00, à la salle des sessions du Conseil municipal, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents :

Monsieur le maire, Guy Lapointe

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Barbara Beugger

Nathalie Lavoie

Alain Joubert

Claude Larocque

Ghyslain Phaneuf, par visioconférence

Est également présente, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

150-05-2020

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE l'ordre du jour adopté à la séance du 5 mai dernier soit maintenu et que les points reportés soient traités, de laisser le point « varia » ouvert à tout sujet d'intérêt public, qu'une période de questions soit prévue et d'ajouter les items suivants :

- 10.7 Demande de subvention pour le projet de caserne et de centre multifonctionnel dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);
- 10.8 Projet de caserne et de centre multifonctionnel – Demande d'aide financière;
- 10.9 Demande de remboursement de facture suite à un bris d'aqueduc sur la rue des Érables;
- 10.10 Détermination des services prioritaires et des ressources jugées essentielles dans le cadre de la COVID-19 (coronavirus);
- 10.11 Procédure de remplacement pour les assemblées publiques par une consultation écrite et abrogation résolution numéro 145 05 2019;
- 10.12 Forage sous le rang du Carré – autorisation pour passer une conduite d'eau et un fils électrique.

4. Administration

4.1 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019

Conformément aux articles 176 et 176.1 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale dépose le rapport financier 2019 et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 de la Municipalité.

4.8 Vacances annuelles des employés municipaux

151-05-2020

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux ont soumis leur choix concernant les vacances annuelles;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'accepter le choix de vacances des employés.

ADOPTÉE

7. Hygiène du milieu

7.1 Résultat de l'appel d'offres 18180 concernant des services professionnels en ingénierie en lien avec la réalisation des plans et devis d'assainissement des eaux usées

152-05-2020

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres a été diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO);

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions dix (10) firmes ont déposé leurs documents avant la date et l'heure limite, soit le 5 mai 2020 à 11 heures;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des soumissions sont les suivants:

Firme	Pointage final	Prix (incluant les taxes)	Ran g
Shellex	8,27	129 864,26 \$	1
Stantec	7,395	155 503,69 \$	2
Asisto	6,32	166 145,08 \$	3
Tetra Tech	5,17	225 282,02 \$	4
EXP	5,09	239 722,88 \$	5
EMS	4,73	214 773,30 \$	6
Pluritec	4,02	262 206,24 \$	7
GBI	3,69	298 360,13 \$	8
FNX	2,88	343 200,37 \$	9
WSP	2,43	461 337,00 \$	10

CONSIDÉRANT LA recommandation du comité de sélection à l'effet d'octroyer le contrat à la firme Shellex Groupe Conseil;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE les services de la firme Shellex Groupe Conseil soient retenus pour un montant de 129 864,26 \$, taxes incluses;

QUE soit utilisé pour pourvoir au paiement des services professionnels le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) ou le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), selon le cas.

ADOPTÉE

8. Loisirs, culture et vie communautaire

8.3 Renouvellement de l'adhésion à Culture Montérégie

CONSIDÉRANT QUE l'organisme permet d'obtenir rapidement une foule de renseignements et de références sur le milieu culturel et le fonctionnement des programmes de subventions régionales, provinciales et nationales;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adhérer à l'organisme Culture Montérégie, au coût de 120,00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

9. Urbanisme

9.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2020-327 intitulé « *Règlement numéro 2020-327 modifiant le règlement de construction numéro 2002-92 de la Municipalité d'Upton afin de revoir les dispositions relatives au type de fondation autorisée* »

Ce point est reporté à une prochaine assemblée.

9.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 2020-327 intitulé « *Règlement numéro 2020-327 modifiant le règlement de construction numéro 2002-92 de la Municipalité d'Upton afin de revoir les dispositions relatives au type de fondation autorisée* »

Ce point est reporté à une prochaine assemblée.

10. Divers

154-05-2020

10.2 Adhésion du directeur des travaux publics à l'Association des travaux publics d'Amérique

CONSIDÉRANT QU'il est opportun pour le directeur des travaux publics d'avoir accès à des informations et à un réseau de contacts en lien avec ses activités;

CONSIDÉRANT QUE la mission de l'association est de servir les intérêts des Québécois en offrant aux professionnels du secteur des travaux publics un accompagnement au quotidien en matière de formation, d'information et d'ouverture sur les meilleures pratiques;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'autoriser l'adhésion du directeur des travaux publics à l'Association des travaux publics d'Amérique – chapitre du Québec pour un montant de 265,00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

10.3 Autorisation de paiement à la Fédération québécoise des municipalités pour des honoraires pour services professionnels de recherche en eau souterraine

Ce point est reporté à une prochaine assemblée.

10.4 Offre de prix pour le recyclage en milieu agricole de biosolides déshydratés

155-05-2020

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 108-04-2020;

CONSIDÉRANT L'offre de services de l'entreprise SOLINOV inc. pour le recyclage en milieu agricole de biosolides déshydratés de deux sacs filtrants au montant de 25 495,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LES tarifs de Terrapure environnement Inc. selon l'appel d'offres 2018-003 pour des travaux de disposition de boues;

CONSIDÉRANT LE *Règlement numéro 2019-314 sur la gestion contractuelle;*

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de prix de l'entreprise Terrapure environnement Inc. pour le recyclage en milieu agricole de biosolides déshydratés des sacs numéro 1 et 2 au montant de 17,30 \$ /m³ boue humide, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

10.6 Vérification de la pompe du puits numéro 5

Ce point est reporté à une prochaine assemblée.

- 10.7 Demande de subvention pour le projet de caserne et de centre multifonctionnel dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)
-

156-05-2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet de caserne et de centre multifonctionnel dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la Municipalité d'Upton s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE

- 10.8 Projet de caserne et de centre multifonctionnel – Demande d'aide financière
-

157-05-2020

CONSIDÉRANT LE projet de caserne et de centre multifonctionnel;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser madame Cynthia Bossé, directrice générale, à préparer et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Upton, toute demande d'aide financière et tout autre document, présent ou futur, jugé nécessaire concernant le projet de caserne et de centre multifonctionnel ainsi qu'à demander toute autorisation qui pourrait être requise.

ADOPTÉE

- 10.9 Demande de remboursement de facture suite à un bris d'aqueduc sur la rue des Érables
-

158-05-2020

CONSIDÉRANT LE bris d'aqueduc survenu au 626, rue des Érables le 14 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite le remboursement de la facture de Plomberie T.D. au montant de 941,88 \$, incluant les taxes, pour le creusage et la réparation du bris;

CONSIDÉRANT L'expertise réalisée par les assurances indiquant que la Municipalité n'est pas responsable et que le bris se situe du côté privé;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de refuser la demande de remboursement du propriétaire du 626, rue des Érables.

ADOPTÉE

10.10 Détermination des services prioritaires et des ressources jugées essentielles dans le cadre de la COVID-19 (coronavirus)

159-05-2020

CONSIDÉRANT LES circonstances exceptionnelles et de force majeure que nous vivons tous actuellement suite à l'état d'urgence sanitaire déclaré relativement à la COVID-19 (coronavirus) et aux décrets gouvernementaux, arrêtés ministériels et ordonnances qui en découlent;

CONSIDÉRANT LE décret numéro 223-2020 du 24 mars 2020 du gouvernement du Québec établissant qu'à compter du 25 mars 2020, toute activité effectuée en milieu de travail soit suspendue, sauf à l'égard notamment des milieux de travail où sont offerts des services prioritaires prévus en annexe;

CONSIDÉRANT QUE les « ressources jugées essentielles » par les organismes municipaux (administration, travaux publics, etc.) sont prévus à l'annexe du décret numéro 223-2020;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a ainsi laissé aux organismes municipaux la possibilité de déterminer les ressources qu'elles considèrent comme essentielles et dont les services devront être maintenus;

CONSIDÉRANT QUE le télétravail demeure permis en tout temps pour l'ensemble des services et activités des organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il devient impératif et nécessaire pour la Municipalité d'Upton de déterminer les services qu'elle juge essentiels et les ressources qu'elle juge essentielles pour assurer ces services au sein de la Municipalité dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle constitue des circonstances exceptionnelles et un cas de force majeure et que la Municipalité doit respecter ses obligations statutaires et assurer sa pérennité financière tout en maintenant les services aux citoyens;

CONSIDÉRANT LES informations disponibles sur le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

en date du 1er avril 2020 relativement aux services prioritaires qui doivent être maintenus dans une municipalité;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil municipal détermine la liste des services prioritaires et des ressources jugées essentielles aux fins du maintien des services à la population et de la reprise des activités à planifier comme suit :

- A) les services reliés au traitement et à la distribution de l'eau potable;
- B) les services reliés au traitement des eaux usées;
- C) la réparation de conduites d'aqueduc et d'égout;
- D) le dégagement et la réparation des bornes d'incendie;
- E) les services reliés à la voie publique : sécurité du réseau routier, réparation des trous de la chaussée rendue dangereuse, entretien des trottoirs, pose de signalisation, feux de circulation, déneigement;
- F) l'entretien et la réparation des véhicules et de l'équipement nécessaires au maintien des services essentiels;
- G) l'entretien et les réparations d'urgence des bâtiments municipaux;
- H) les services informatiques de soutien;
- I) les services d'incendies;
- J) les services d'urgence requis en cas de sinistre obligeant la mobilisation de l'OMSC ou de déclenchement des mesures d'urgence;
- K) la diffusion de l'information à la population;
- L) les communications et relations publiques;
- M) les réponses aux différentes demandes d'informations;
- N) la préparation et la tenue des caucus et des séances du Conseil municipal;
- O) le soutien du Conseil municipal par les services du Greffe et de la Direction générale;
- P) l'obtention de conseils et d'opinions juridiques internes et externes;
- Q) l'administration de la santé et sécurité au travail;
- R) le traitement des dossiers de demandes d'accès aux documents;
- S) le suivi des dossiers ayant un aspect légal au sein de la Municipalité dont notamment les assurances et les réclamations;
- T) l'octroi et la gestion des contrats municipaux y compris la préparation des documents d'appels d'offres;
- U) les préparatifs aux mesures d'urgence tels que les inondations, etc.
- V) l'approvisionnement des pièces et matériaux pour les services essentiels;
- W) le nettoyage printanier des voies et des emprises publiques;
- X) l'entretien de base des espaces publics, des parcs, des sentiers multifonctionnels et voies cyclables;
- Y) le traitement de la paie et les remises aux tiers;

- Z) le traitement des factures et émission des chèques;
- AA) l'encaissement des chèques pour les comptes de taxes venant à échéance
- BB) la facturation de la taxe foncière annuelle;
- CC) la préparation et la tenue du comité consultatif d'urbanisme;
- DD) la rédaction et la mise à jour des règlements municipaux et d'urbanisme et des avis publics;
- EE) l'analyse des demandes et l'émission des permis et certificats en urbanisme;
- FF) le traitement des plaintes en urbanisme qui nécessitent une intervention urgente;
- GG) l'inspection et les réparations des équipements municipaux;
- HH) le maintien en bon état de fonctionnement des infrastructures et des bâtiments municipaux (ponts, édifices municipaux, etc.);
- II) la préparation et documentation des projets d'infrastructures à venir;
- JJ) la gestion des divers dossiers auprès des instances gouvernementales et municipales;

QUE soit autorisée la directrice générale à préciser et identifier, le cas échéant, les ressources humaines nécessaires pour réaliser les objectifs des services prioritaires déterminés par les présentes;

QUE soit entérinée la décision de conclure toute entente, le cas échéant, afin de modifier les horaires de travail et/ou de mettre à pied certains employés en raison du décret gouvernemental.

ADOPTÉE

- 10.11 Procédure de remplacement pour les assemblées publiques par une consultation écrite et abrogation résolution numéro 145-05-2019
-

Ce point est reporté à une prochaine assemblée. La résolution numéro 145-05-2019 demeure en vigueur.

- 10.12 Forage sous le rang du Carré – autorisation pour passer une conduite d'eau et un fils électrique
-

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Gilson Inc. rencontre des problèmes d'approvisionnement en eau avec son puits existant au 721, rang du Carré;

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Gilson Inc. possède un second puits situé au 712, rang du carré;

CONSIDÉRANT LA demande des propriétaires afin de procéder au forage sous le rang du Carré et les deux fossés pour acheminer l'eau à la ferme située de l'autre côté de la route;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit autoriser le passage de cette conduite sous ses infrastructures routières, soit le rang Carré et les fossés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisée la Ferme Gilson Inc. à traverser une conduite par forage directionnel du 721, rang du Carré pour acheminer l'eau au 712, rang de Carré;

QU'une servitude de passage d'un (1) mètre de largeur et d'environ quatre-vingts (80) mètres de longueur soit consentie à cet effet;

QUE les frais de notaire et d'arpentage soient à la charge de la Ferme Gilson Inc.;

QUE le maire, monsieur Guy Lapointe, et la directrice générale, madame Cynthia Bossé, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de servitude;

QUE soit avisée la demanderesse, qu'elle sera responsable des bris occasionnés à la structure de la route ou aux infrastructures souterraines qui pourraient avoir à cet endroit, le cas échéant.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

Aucune correspondance n'est adressée aux membres du conseil.

13. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la séance soit levée à 20h17.

ADOPTÉE

Guy Lapointe
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.